Quarante-sixième année. — N° 20. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 23 Janvier 1887.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 JANVIER

DIGNITÉ ET PRUDENCE

On mène grand tapage de l'arrestation de deux étrangers — qu'on dit officiers prussiens — qui auraient cherché à se faire donner par un soldat du 28e bataillon de chasseurs à pied un fusil nouveau modèle ou des cartouches chargées avec la nouvelle poudre dont on a tant, dont on a trop parlé.

Jusqu'ici l'enquête ordonnée n'a rien établi. Assurément nous ne saurions nous plaindre qu'on fît respecter le secret — si secret il y a, car nous craignons fort que nos voisins aient de nos fusils et de nos substances explosives la connaissance qu'ils avaient en 1870 de nos mitrailleuses — qu'on fît respecter, disons-nous, le secret de notre armement.

Mais ne pourrait-on arriver à ce résultat sans toutes les criailleries, tous les : sus à l'espion, dont nos journaux radicaux sont remplis ?

La situation extérieure s'est peu améliorée Des nouvelles très contradictoires sont venues d'Orient. Les unes disaient que les régents bulgares, encouragés sous mains par certaines puissances, se préparant à proclamer le prince Alexandre de Hattemberg roi de Bulgarie-unie, la Russie se trouverait forcée à un acte très énergique et très prompt. D'autres nouvelles disent au contraire qu'il y a à Saint-Pétersbourg même une grande détente d'opinion et qu'on y est persuadé que les Bulgares se convaincront de plus en plus de la nécessité de se soumettre et d'accepter les conseils qui lui sont donnés de toutes parts.

Les journaux allemands, ceux notamment qu'inspire M. de Bismarck, propagent plus volontiers les nouvelles pacifiques... directes de l'Orient et du Nord, mais ils s'empressent d'ajouter que « si l'horizon est sombre, ce n'est pas du côté de la Russie, mais bien du côté de la France. »

Comme on le pouvait prévoir, la campagne électorale se fait sur le terrain de l'intimidation. Non-seulement on ne néglige aucune occasion de nous montrer aggressifs, mais on créé ces occasions. M. de Bismarck a attendu pour lancer le manifeste impérial que les partis d'opposition eussent publié les leurs. C'est chose faite et nous venons de prendre connaissance du texte du manifeste impérial... ou plutôt bismarckien, car on dit que ce texte n'est que la répétition un peu adoucie des mises en demeure de M. de Bismarck motivées par l'attitude de la France. Si l'Empereur regardait sans les lunettes du grand chancelier, il verrait que l'immense majorité de la nation française est fermement résolue à maintenir la paix, et qu'il est absurde et inique de la vouloir rendre responsable de la danse de Saint-Gui d'un ministre que seuls les radicaux et M. de Bismarck feignent de prendre au sérieux, ceux-ci parce qu'en bons libéraux respectueux de la nation ils espèrent que M. Boulanger pourrait les défendre *manu militari* même contre le gré du pays, — on a pour en être convaincu qu'à lire l'article de l'*Intransigeant* de jeudi, — celui-là parce que M. Boulanger peut lui offrir au jour dit le prétexte de guerre dont il aurait besoin.

La plus simple logique aussi bien que le plus élémentaire patriotisme commanderaient donc aux républicains qui se disent soucieux de la paix que l'immense majorité du pays, ils le savent bien, réclame de ne fournir aucun prétexte même à la mauvaise foi. Or, c'est ce que beaucoup ne font pas.

Et qu'on ne vienne pas nous parler de dignité. Les Français qui veulent sincèrement la paix sont aussi soucieux que qui que ce soit de la dignité française. Mais on peut être prudent sans cesser d'être digne.

EDOUARD GRIMBLOT.

LA FRANCHISE DE M. DE BISMARCK

Dans un article sur les raisons pouvant faire croire à la possibilité d'une guerre, un de nos confrères nous donne une assez triste idée de la bonne foi de M. de Bismarck.

Voici cet article :

A Madrid, où on est moins menacé, on cause plus librement qu'ailleurs des éventualités d'un conflit européen.

« Parmi les représentants des grandes puissances, dit le *Matin*, deux croient à la guerre, un est confiant dans la paix, un est d'avis que la situation actuelle est insoutenable ; les deux derniers, enfin, n'ont pas formulé leur opinion. » Le bruit court en cette ville que M. de Bismarck, après avoir obtenu le septennat, « mettra la France en mesure de désarmer, ou lui déclarera la guerre. »

Allons donc ! répondent les optimistes. M. de Bismarck a solennellement affirmé au Reichstag qu'en aucun cas l'Allemagne n'attaquerait la France, et il est franc. Sa diplomatie à lui consiste à dire tout haut ce qu'il pense, c'est ainsi qu'il trompe les autres !

Cette franchise du chancelier est sujette à caution. M. de Beust, qui a bien connu M. de Bismarck, n'avait aucune confiance en sa parole et les bonnes raisons ne lui manquaient pas.

Dans ses *Mémoires*, le chancelier autrichien rapporte deux faits bien curieux :

« Un jour, dit M. de Beust, nous causions des provinces allemandes de l'Autriche, je lui demandai s'il n'avait jamais pensé à les annexer : « *Ce serait stupide*, me répondit-il. La population est catholique, ce serait un foyer d'opposition. *Il vaudrait encore mieux annexer la Hollande.* »

» Quelques mois plus tard, j'étais ambassadeur à Londres. Le chargé d'affaires de Hollande, qui venait de Berlin, me raconta par hasard qu'un soir qu'il demandait à M. de Bismarck s'il était vrai que l'Allemagne pensait à annexer la Hollande, le chancelier lui répondit : *Ce serait stupide*, ce serait un foyer d'opposition. *Il vaudrait encore mieux annexer l'Autriche !* »

Que dites-vous de cette franchise ? Chez nous cela s'appelle de la duplicité. Voici l'autre fait :

« M. de Bismarck, dans les négociations qui suivirent Sadowa, parlait sans cesse de son amour pour l'Autriche, pour Vienne, *de son désir d'éviter aux Viennois la honte d'une occupation.* Un jour (c'était à Gastein), un M. Christ, bon bourgeois de Francfort, qui avait connu M. de Bismarck au temps de la Diète, lui demanda devant moi : « Dites-moi, Altesse, pourquoi n'êtes-vous pas entré à Vienne en 1866 ? Vous nous disiez toujours à Francfort *que le plus beau jour de votre vie serait celui où vous entreriez à Vienne à la tête des troupes prussiennes.* »

» Ce fut la seule fois de ma vie que je vis M. de Bismarck embarrassé. »

Si nous n'avons d'autre garantie de la paix que la parole d'un Allemand, nous ferons bien de nous mettre au port d'armes.

H. A. MARTIN.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

D'après la *France*, on assure, dans les couloirs que M. Dauphin, ministre des finances, serait sur le point de se retirer. L'envoi de sa démission au Président de la République ne serait qu'une affaire de jours.

*
* *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

La commission du budget s'est réunie pour entendre les membres du gouvernement.

M. Dauphin a pris le premier la parole pour défendre ses projets financiers.

Il a dit qu'il ne lui paraissait pas possible de créer de nouvelles obligations sexennaires ; on en aurait pour 700 millions, payables en six années, et elles ne seraient pas suffisamment gagées par les 25 millions qu'on laisse à l'amortissement.

Il faut donc accepter, pour l'exercice courant, l'émission d'obligations sexennaires remboursables en soixante-six ans.

Pour le prochain exercice, l'intention du ministre est de combler le déficit au moyen d'un impôt sur le revenu.

---

79 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Paul et Renaudin revinrent. Ils effectuaient consciencieusement ces allées et venues, cérémonieuses et lugubres, qui précèdent tout duel sérieux. Richard, bien entendu, avait trouvé leur rapport inadmissible, et les avait renvoyés à la charge. Charrouin les reçut avec une dignité calme et froide. Quand Paul lui eut exposé les motifs peu pacifiques de leur retour :

— Je comprends cela, dit-il en se posant carrément devant les témoins ; maintenant, messieurs, veuillez m'écouter. En 1847 (j'avais vingt-deux ans alors), j'étais sous-lieutenant, en garnison à Strasbourg. Un de mes amis et moi nous courtisions la même belle : nous étions rivaux, sans nous en douter. Les lazzis de quelques camarades nous en firent apercevoir. Une double provocation s'ensuivit : la rencontre eut lieu à l'épée ; elle fut malheureuse pour mon adversaire. Je n'avais cependant que trois ans de salle. Six mois après, en janvier 48, quelques semaines avant la Révolution, je me trouvais en garnison à Montauban. Un soir, un pékin de mes amis me fait dîner à table d'hôte ; une discussion s'élève, à laquelle je prends part...

Il continua cette énumération dans le genre de don Guritan.

Paul et Renaudin constatèrent que cet excellent homme avait tué ou blessé cinq de ses amis et sept ou huit indifférents. A chaque nouveau duel, ils s'inclinaient gravement. Tous deux attendaient la conclusion de ce préambule. Charrouin y arriva enfin.

— Maintenant, messieurs, dit-il, vous devez comprendre que votre démarche auprès de moi n'a absolument rien qui puisse m'intimider, me troubler. Mais, après la visite que j'ai reçue de vous ce matin, j'ai dû me demander si, en parlant comme je l'ai fait de M. Syramin, je n'avais pas excédé mon droit. Eh bien, messieurs, j'ai réfléchi, et, sans que personne puisse m'accuser lâcheté lorsque je fais un pareil aveu, je dois reconnaître que je suis véritablement allé trop loin. J'ai eu tort.

La figure de Charrouin était vraiment belle en ce moment.

— Oui, continua-t-il en s'animant, je pouvais reprocher à M. Syramin d'être un artiste prétentieux, plat, ridicule, et je l'ai fait. C'était mon droit. Mais ce que je n'avais pas le droit de faire, c'était de ramasser dans cette feuille la honte de son père et de la lui jeter au visage. J'ai agi sans réflexion, je le reconnais franchement. J'offre à M. Syramin mes excuses, et veuillez lui dire ceci de ma part, messieurs : c'est qu'il est jusqu'à présent le seul homme à qui j'aie fait une pareille concession. Maintenant, ajouta-t-il d'un ton dégagé, il est bien entendu que si M. Syramin exige une réparation par les armes, je suis tout à lui.

Paul et Renaudin avaient déployé le journal judiciaire que le rédacteur du *Goguenard* leur avait mis sous les yeux, et ils se demandaient quel parti excessif Charrouin avait pu tirer de ce vieux numéro. Grande fut leur surprise en apprenant la vérité.

— Vous ne saviez pas cela ? leur dit le journaliste.

— Mais non.

— Au fait, je conçois que M. Syramin vous ait laissé ignorer ces choses, et j'ai été cruel en y faisant allusion.

Il ajouta avec une nuance de tristesse :

— Il est bien difficile que cette affaire s'arrange, et pourtant cela est désirable, dans l'intérêt même de M. Syramin. Quoi qu'il en soit, veuillez lui rapporter mes paroles de conciliation, et s'il refuse de les entendre, je vous adresserai à mes témoins.

Paul et Renaudin revinrent rue Notre-Dame-des-Champs... Ils trouvèrent Richard seul dans son atelier.

— Eh bien ! demanda-t-il, vous a-t-on donné une réponse un peu satisfaisante ?

— Oui.

— On t'offre des excuses.

— Des excuses ?

— On reconnaît qu'on a eu tort de faire allusion à un passé dont tu n'es pas coupable, après tout.

— Comment, coupable !... Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Mon cher ami, dit Renaudin, tu aurais mieux fait de nous mettre au courant de suite. Moi, pour ma part, je t'aurais conseillé de ne pas faire attention à cet odieux article. Il y a des outrages auxquels il faut paraître insensible.

— Ah ! ça, quels outrages ? Je ne vous comprends plus.

— Ici, ajouta Paul, il n'y a pas à équivoquer. Ce que tu voudrais cacher, — c'est tout naturel ! — on en a la preuve. Tiens ! la voici.

Il fit lire à Richard l'intitulé du procès de Causson en 1846.

— Mais en quoi cela me concerne-t-il ? s'écria Richard saisi malgré lui d'une poignante appréhension. Quel est ce Causson ? Quel rapport existe-t-il

*
* *

COMMISSION DE L'ARMÉE

La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. de Mahy pour examiner l'article qui avait été réservé.

Revenant sur sa première décision, la commission a assimilé les élèves de l'Ecole normale aux élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole forestière. Un amendement de M. Guynot-Dessaigne tendant à n'accorder l'assimilation qu'aux élèves de la section des sciences a été repoussé. La commission a refusé l'assimilation aux élèves de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole des langues orientales vivantes, des beaux-arts et des facultés.

*
* *

A Berlin, pendant que l'empereur Guillaume prononce des discours pacifiques, les journaux officieux, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* entre autres, ne parlent que de la guerre.

Le journal de M. de Bismarck dit le même jour que le gouvernement français achète en Alsace des bois pour faire des baraquements et que c'est là un indice certain de guerre ; que le gouvernement français achète en Allemagne de l'acide picrique pour faire des obus et que c'est une marque incontestable qu'il veut la guerre ; enfin il déclare que le ministre de la guerre français achète de grandes quantités de chevaux en Allemagne et qu'évidemment c'est pour faire la guerre.

Nous entendrons sans doute répéter souvent ce langage par la presse allemande.

*
* *

LE 21 JANVIER

Une foule nombreuse et recueillie a assisté hier matin au service funèbre, célébré, à la demande de Monsieur le Comte de Paris, dans l'église Saint-François-Xavier, son ancienne paroisse, pour le repos de l'âme du roi Louis XVI.

Les premières dépêches de diverses villes annoncent que le même concours de fidèles s'est empressé également de se rendre dans tous les sanctuaires où la messe était célébrée à l'occasion de l'anniversaire de la mort du Roi martyr.

*
* *

COMMIS-VOYAGEURS ALLEMANDS

On signale de divers côtés une nouvelle invasion de commis-voyageurs allemands ou prussiens qui se présentent chez les négociants comme représentants de maisons d'Alsace-Lorraine.

Nous tenons à mettre le public en garde contre les agissements de ces soi-disant commis-voyageurs qui ne sont probablement que des espions prussiens.

*
* *

Nous lisons dans le *Temps* :

« Plusieurs journaux ont annoncé que M. Constans, ministre plénipotentiaire de France à Pékin, venait de terminer les négociations relatives à l'application du traité de commerce franco-chinois.

» D'après nos informations, cette nouvelle est dénuée de fondement, et voici exactement où en sont les choses :

» On se rappelle que M. Cogordan avait conclu avec le Tsong-li-Yamen un projet de traité de commerce. Ce projet fut déposé sur le bureau de la Chambre. Mais M. Paul Bert, arrivé au Tonkin, réclama immédiatement un sursis à la discussion devant le Parlement, afin de demander à la Chine des modifications sur les trois clauses suivantes du traité :

» 1° La création de consuls chinois en Annam et au Tonkin ; 2° l'interdiction de l'entrée du sel tonkinois en Chine ; 3° l'interdiction de l'entrée de l'opium chinois en Annam et au Tonkin.

» Or, les négociations engagées sur ces trois questions n'ont pas encore abouti ; elles continuent, mais n'ont donné jusqu'à ce jour aucun résultat. »

*
* *

Le Reichstag allemand vient d'être dissous. La semaine précédente, la Chambre des députés danoise avait été dissoute ; auparavant, la Chambre des députés grecque avait été dissoute. Le parlement du Dominion canadien vient d'être dissous.

Dissolution partout ; voilà qui va peut être faire réfléchir les députés français.

*
* *

LES LOTERIES

Nous lisons dans l'*Univers* :

« Un journal, le *Soir*, nous apprend que les loteries de bienfaisance sont une pure mystification pour le public, et que la masse des souscriptions reste entre les mains des intermédiaires. Le placement des billets paye en courtage 50 ou 60 pour 100. Le *Soir* nous dit « que la loterie des Arts décoratifs, après avoir placé pour 14 millions de billets, bel et bien payés au prix fort par les acheteurs, n'avait encaissé que 5 ou 6 millions ». Les intermédiaires prennent la moitié ou les trois quarts. Le *Soir* nous rappelle que M. Ferry, quand il était ministre, a autorisé le roi des Belges à organiser en France une loterie de 20 millions pour le prétendu « Etat libre du Congo ». Ce cadeau au roi des Belges est fort singulier. On pense bien que les lots sont toujours insignifiants, comparés au total de la souscription. Les œuvres d'art promises ne sont jamais que de la pacotille. Et quand un tableau moderne ne vaudrait que 15 francs, celui qui l'a pour un billet d'un franc, s'estime suffisamment heureux.

» Si le but ostensible de toutes ces loteries est de soulager quelque misère spéciale, le but réel est donc l'intérêt des entrepreneurs ou metteurs en œuvre et de leur nombreuse clientèle. Les loteries ne sont qu'un incident ; la question des intermédiaires embrasse presque tout l'ordre social. Qu'est-ce que le capital ou la finance moderne, sinon l'intermédiaire de toutes les ventes, liquidations, spéculations, entreprises ? Dans les pays de petite juiverie, le paysan qui a besoin d'une vache s'adresse au juif voisin ; et au bout de quelque temps, par le jeu des intérêts, c'est le juif qui devient possesseur de la vache ; dans un grand Etat, c'est toujours le gouvernement qui est besoigneux. Et les juifs lui prêtent dix fois même le capital.

» La nation est offerte en gage à ses créanciers. Plus elle a eu de désastres, plus ces intermédiaires ont trouvé occasion de s'enrichir. »

*
* *

Les deux espions arrêtés à Lyon sont-ils Allemands ou Anglais ? Ils affirment au juge d'instruction qu'ils sont Anglais.

Qu'on veuille bien les croire sur parole, et nous éviterons peut-être de tomber dans un piège.

S'ils étaient Allemands, le gouvernement de Berlin serait peut-être intervenu en leur faveur, aurait exigé leur mise en liberté.

Nous répondrons à toute observation des reptiliens : de quoi vous plaignez-vous ? cela ne vous regarde pas, d'abord, puisque les deux espions sont Anglais, et nous les châtions comme espions, cherchant à corrompre un soldat français.

Et nous pourrons ainsi avoir les rieurs de notre côté en punissant des espions qui disent être des Anglais et qui sont des Allemands.

*
* *

On lit dans les *Tablettes des Deux-Charentes*, qu'une émouvante cérémonie a eu lieu il y a quelques jours à Solesmes, chez les Pères bénédictins :

« Un jeune et vaillant officier de marine, M. le lieutenant de vaisseau Olivieri, fait chevalier de la Légion-d'Honneur et lieutenant de vaisseau dans la dernière guerre de Chine, cité à l'ordre du jour de l'escadre par l'amiral Courbet, pour sa belle conduite, disait adieu au monde, à un brillant avenir, et revêtait l'habit de saint Benoît.

» L'abbaye de Solesmes étant fermée et gardée par les gendarmes depuis les décrets d'expulsion contre les congrégations religieuses, c'est près de la demeure abbatiale, entre les quatre pauvres murailles d'un grenier, à la nuit tombante, qu'a eu lieu la cérémonie. Après une touchante allocution du R. P. abbé, le postulant quitta son uniforme d'officier et revêtit la robe de bure. »

*
* *

PILLAGE ET PROFANATION D'ÉGLISES

On mande de Lyon :

La dernière nuit, les voleurs ont pénétré par effraction dans l'église de Civrieux-d'Azergues. Après avoir essayé vainement de forcer le tiroir, ils se sont attaqués au tabernacle, qu'ils ont pu ouvrir et se sont enfuis emportant un calice en or.

Une enquête est ouverte.

La même nuit, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans l'intérieur de l'église de Francheville et ont fait main basse sur tout ce qu'ils ont pu ramasser.

Les candélabres, les lampes, les ornements sacerdotaux et les vases sacrés ont été emportés.

Après avoir tout pillé, les voleurs se sont livrés à des actes odieux et sacrilèges.

*
* *

Le conseil municipal de Tarbes vient de repousser, après une vive discussion, la création d'un internat au collège de filles, dont la proposition avait été faite par le maire.

*
* *

UN ÉBOULEMENT AU HAVRE

Un éboulement considérable vient de se produire aux falaises de la Hève : plus de 10,000 mètres cubes de terrain se sont écroulés.

Le sous-préfet s'est rendu sur les lieux, accompagné de l'agent-voyer de l'arrondissement et de diverses autorités compétentes.

Le gouvernement a été avisé, car de nouvelles crevasses se sont produites, faisant craindre un éboulement plus considérable encore, et les phares ne se trouvent plus qu'à quinze mètre environ du bord de la falaise.

ÉTRANGER

ALSACE-LORRAINE. — On lit dans le *Journal d'Alsace* :

« La dissolution du Reichstag a été prononcée vendredi, à deux heures quarante-cinq minutes de relevée. Le même jour, la *Gazette de la Croix*, paraissant à quatre heures du soir, publiait la dépêche suivante de Paris : « Depuis qu'on connaît ici le rejet de la loi militaire, la presse a pris un ton plus arrogant, plus hostile à l'égard de l'Allemagne. Tous les journaux manifestent ouvertement la joie maligne que leur cause l'attitude du Reichstag. »

» La loi militaire, dit le *Temps*, n'a pas été rejetée, mais adoptée ; il est vrai qu'elle ne l'a été que pour une période de trois ans. Quant aux journaux français, leur langage, depuis le grand discours du chancelier, n'est pas devenu plus hostile, mais au contraire fort pacifique. Voilà comment on se sert des télégrammes pour influer sur l'esprit des populations. On se fait adresser de Paris une dépêche parlant de l'effet produit par le rejet de la loi militaire, alors que le vote sur cette loi n'avait pas encore eu lieu au Reichstag. »

— Un décret impérial du 17 janvier convoque la Délégation d'Alsace-Lorraine pour le 25 du même mois.

Le *Journal d'Alsace* apprend, de bonne source, que l'augmentation de l'effectif des garnisons en Alsace-Lorraine sera de 18,000 hommes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 janvier.

Le marché est mauvais. La crainte d'une prochaine émission de rentes amortissables provoque des ventes nombreuses : 3 0/0, 81.17 ; 4 1/2 0/0, 109.45.

Les obligations à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885 du Crédit Foncier pour lesquelles les tirages ont lieu six fois par an attirent les capitaux de l'épargne qui ont en perspective une large marge de plus-value. Les actions sont cotées à 1,370 en attendant de plus hauts cours.

L'action de la Société Générale est à 470. Son bilan au 31 décembre accuse un bénéfice au moins égal à celui de l'année précédente, c'est-à-dire que le dividende de 12.50 sera maintenu et que le titre continuera à se capitaliser à 6 0/0 environ.

On annonce pour le 29 courant une émission de 52,173 obligations 3 0/0 de l'Ouest-Algérien. La Société Générale prête ses guichets à cette opération. C'est un gage certain de succès. Le titre est émis à 355 francs par versements échelonnés jusqu'en 1891, ou à 360 par obligation libérée, jouissance du 1er mars prochain.

La Banque d'Escompte à 493 est plus directement visée par la réaction des valeurs italiennes. Cette faiblesse disparaîtra à la première éclaircie.

La Société de Dépôts et Comptes courants est terme à 600. Son bilan au 31 décembre fait ressortir un mouvement toujours croissant dans les divers comptes.

L'action de Panama est à 397. Les obligations des diverses séries sont demandées.

Achats suivis sur les obligations des Chemins de fer.

Nouvelles militaires.

LES MANŒUVRES EN 1887

Le 9e et le 16e corps d'armée, avons-nous dit, feront des manœuvres d'ensemble. Les commandants de corps d'armée se réuniront mardi prochain, sous la présidence du ministre de la guerre, pour arrêter le programme de ces manœuvres. Partout il y aura des manœuvres de division et de brigade, de telle sorte que les réservistes ne resteront pas au quartier.

A ce propos, la question se pose de rechercher s'il est utile ou non d'appeler les

---

entre lui et moi ?

— Voyons, dit Renaudin, mon cher ami, il est inutile de dissimuler avec nous.

— Mais je ne dissimule pas, encore une fois !

— Si ! Tu sais très bien que le Causson dont il s'agit là...

— Eh bien, quoi ?

— C'est... ton père !

— Mon père !... Ah ! par exemple !

Il éclata de rire.

— Voyons, fit-il en redevenant tout à coup sérieux, cessons cette plaisanterie. Je m'appelle Syramin et non pas Causson. Mon père était un honnête homme.

— Dame ! nous te rapportons ce qu'on nous a dit.

— Mais on vous a bernés, on s'est moqué de vous !

Il s'interrompit brusquement. La terrible vérité venait de lui apparaître. Ces deux idées — cette condamnation criminelle et son père à qui on reprochait d'avoir écrit faux, — venaient de se combiner dans son esprit.

— Alors, s'écria-t-il, ma mère aurait donc changé de nom ? Ah ! mon Dieu ! est-ce que ce serait possible ?

Il tremblait d'émotion et fut obligé de s'asseoir. Ses deux amis s'empressèrent autour de lui. Il se remit bientôt et se redressa.

— Laissez-moi, dit-il, je vous en prie... Si j'ai besoin de vous, j'irai vous retrouver... Ma mère... il faut que je parle à ma mère !

Il renvoya les deux jeunes gens, et à peine étaient-ils dehors, qu'il entra précipitamment dans la chambre de Mme Syramin.

Celle-ci, encore sous le coup de la communication qu'il lui avait faite, le matin, frissonna en le voyant entrer.

— Qu'as-tu donc ? lui demanda-t-elle.

— Tu t'en doutes bien, répondit-il en tâchant de se contenir. Vois-tu, mère, tu aurais mieux fait de me dire la vérité.

— La vérité ?

— Oui, cela eût mieux valu. Je me serais fait peu à peu à cette honte ; je me serais caché ; je n'aurais pas recherché une considération impossible.

— Que parles-tu de honte, mon cher enfant ?

— Allons ! fit-il en se dégageant brusquement de l'étreinte de sa mère, assez de mystère comme cela ! Je te dis que je sais la vérité !... Oui, il a raison, ce misérable écrivassier : tout est faux dans mon existence, mon talent peut-être aussi bien que mon nom ! Voyons, réponds-moi franchement. Est-ce que je m'appelle Syramin ?

Il se laissa aller à la colère qu'il avait voulu dominer. Clémence ne répondit pas. Elle était tremblante et se cachait le visage dans ses mains.

— Non ! continua-t-il ; je m'appelle Causson ! je me pare d'une honorabilité usurpée. Mon père était un faussaire, un forçat ! Diras-tu que non ? Tiens, voici qui te donnerait un démenti. Lis ! mais lis donc !

(*A suivre.*)

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 22 janvier,

Première représentation de

SYLVANA OU LA FILLE DES BOIS, drame lyrique en 4 actes et 5 tableaux, paroles françaises de MM. Métespès et Wilder, musique de Charles-Marie de WEBER.

Dimanche 23 janvier,

Huitième représentation de l'immense succès

LE GRAND MOGOL

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 23 janvier,

La FILLE des CHIFFONNIERS, drame en 5 actes et 8 tableaux.

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs de *Choucroute*, qu'il va, sous peu de jours, en recevoir un envoi de Strasbourg.

réservistes d'infanterie en même temps ou s'il ne vaudrait pas mieux les convoquer en différentes séries.

La rougeole et la fièvre typhoïde sévissent depuis quelque temps à Angoulême.

Le général Japy, commandant le 12e corps d'armée, a voulu se rendre compte par lui-même de la situation en allant à Angoulême, où il a visité les quartiers d'artillerie et les casernes d'infanterie.

A la suite de sa visite, il a ordonné de prendre des mesures préventives.

Le 107e de ligne est campé près du champ de course ; les bataillons se succèderont au camp, se relevant à tour de rôle après huit jours de campement.

Les 21e et 34e d'artillerie sont partis pour le camp de la Braconne, où ils passeront un mois.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

Aux Conservateurs

C'est DIMANCHE dernier, 16 janvier, qu'a commencé à courir le DÉLAI DE VINGT JOURS accordé aux électeurs pour vérifier le tableau des rectifications à la liste électorale arrêtée par la commission administrative.

En conséquence, nous prions instamment les conservateurs de ne pas oublier que :

« A partir du dimanche 16 janvier,
» Jusqu'au 4 février à minuit, »

Ils doivent :

« 1° Vérifier s'ils sont inscrits sur la liste
» électorale ;
» 2° Exiger leur inscription, s'ils ont été
» omis ;
» 3° Provoquer L'INSCRIPTION des
» électeurs illégalement omis et la RADIA-
» TION des noms illégalemeni inscrits... »

Nous insistons particulièrement sur l'importance de ce troisième point.

Nous avons dit il y a deux jours, d'après les journaux de Nantes, que la Commission d'achat pour la remonte n'avait acheté à Nantes que 4 chevaux sur 150, et à Ancenis 1 seulement sur 100.

Il en est de même dans notre région. On nous écrit de Longué que, lundi dernier, 100 chevaux ont été présentés à la commission d'achat qui n'en a accepté que 2. Cependant les sujets étaient remarquables.

C'est toujours le même esprit protecteur pour les éleveurs nationaux !

« L'Harmonie Saumuroise »

Nous apprenons avec plaisir qu'aura lieu prochainement le premier concert de l'*Harmonie Saumuroise*, donné avec le concours de **M. Balleroz**, 1er prix du Conservatoire, de **M. Pellegrin**, hautboïste de la Garde républicaine, de **M. Jimenez**, violoncelliste, de **M. Goubeault**, de *deux comiques* et de *plusieurs amateurs* de la ville.

Le Concours musical

Nous lisons dans le *Monde Orphéonique* du 20 janvier :

« Le règlement du Concours musical de Saumur est maintenant paru. Ce règlement ne paraît pas avoir été comme l'on pourrait dire : *bâclé*, mouvement de galop, comme cela arrive dans quelques concours, car il est fort bien conçu dans le fond et dans la forme. Tous les articles n'ont pris place qu'après discussion sérieuse, tenant compte scrupuleusement des usages établis dans nos fêtes orphéoniques.

» C'est avec un vif plaisir que nous voyons que les organisateurs ont décidé que le concours de lecture à vue serait obligatoire pour toutes les sociétés, nous ne devons que les féliciter pour cette bonne mesure que bientôt tous les concours devront suivre.

» Depuis quelques années, le nombre des concours décrétant cette épreuve, obligatoire, a sensiblement augmenté ; nous sommes donc dans la voie du progrès ; comme le temps, ce progrès ne s'arrêtera pas et continuera son œuvre pour le plus grand bien des groupes musicaux.

» Voici les épreuves qui ont été définitivement arrêtées et qui figureront au programme :

» 1° Une épreuve de *lecture à vue* obligatoire; 2° Une épreuve d'*exécution* ; 3° Une épreuve de *soli* facultative ; 4° Une épreuve d'*honneur*. »

Le *Monde Orphéonique* donne ensuite la liste du Comité d'organisation que nous avons publiée, et ajoute :

« Le Concours de Saumur est en très bonne voie, il a fort bien débuté et les organisateurs s'entendent parfaitement pour prendre de sûres mesures qui assureront le réel succès de l'œuvre artistique.

» Les sociétés musicales de plusieurs départements sont maintenant en possession du règlement, invitation et feuille d'adhésion du Concours de Saumur ; celles qui par hasard n'auraient point reçu ces documents, pourront les demander à M. E. Perreau, secrétaire du Concours musical, à la Mairie de Saumur : elles les recevront aussitôt. »

Sylvana.

Lundi prochain, notre troupe d'opéra donnera ici une première audition de *Sylvana*, de Charles-Marie de Weber, l'illustre auteur de *Pierre Schmoll*, d'*Abou-Hassan*, de *Freyschütz* ou *Robin des Bois*, de *Preciosa*, d'*Euryanthe*, d'*Obéron*, et de tant d'autres œuvres connues.

Sylvana est une des premières compositions dramatiques de Weber, qui l'écrivit à l'âge de vingt-quatre ans (il était né en 1786). Cet opéra fut représenté avec le plus grand succès sur les principales scènes de l'Europe.

Il n'y a pas encore bien longtemps, Paris ne connaissait pas ce chef-d'œuvre, lorsque M. Wilder, un intelligent traducteur, en fit une traduction pour l'ancien Théâtre-Lyrique, où cette primeur du génie de l'illustre compositeur fut accueillie avec enthousiasme. Nous nous rappelons que M. Neveu y créa un des principaux rôles et que « sa voix de basse fut d'une belle et franche qualité », selon l'expression d'un de nos célèbres critiques parisiens. Nous espérons que M. Neveu reprendra le rôle qui lui a valu un de ses meilleurs succès.

***

Dernière heure. — L'affiche nous apprend, en effet, que « M. NEVEU remplira le rôle de *Krips*, qu'il a créé à Paris ».

« ANGERS-FANFARE »

La Société musicale d'*Angere-Fanfare* offrait, mercredi soir, un brillant concert à ses membres honoraires dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville d'Angers.

L'affluence était telle que, peu de temps après l'ouverture des portes, il devenait difficile de trouver une place pour les spectateurs attardés.

Grand succès, du reste, pour chacun des artistes qui prêtaient leur concours à cette intéressante soirée.

Mlle Guilbert, MM. Nury et Duchâteau, artistes du Grand-Théâtre, MM. Weber, Gorin, Luynen, Metzner, Navone et Bossy, membres de l'Association artistique, ont été chaleureusement applaudis et rappelés.

La Société d'*Angers-Fanfare*, sous la direction de son habile chef, M. Petit, a fait entendre plusieurs morceaux, notamment un *Allegro militaire* et une fantaisie sur *Faust*, dont l'exécution était vraiment parfaite.

Les connaisseurs s'accordaient à dire qu'au point de vue de la sonorité, du fondu et de l'ensemble, *Angers-Fanfare* peut dès aujourd'hui prendre rang parmi les meilleures Sociétés musicales de l'Ouest.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

TENTATIVE D'ASSASSINAT A LA PRISON DE NANTES

Deux jeunes détenus de la prison de Nantes, Kaps, âgé de 17 ans, et Théret, de 16 ans, nourrissaient une haine profonde contre un de leurs co détenus, le nommé Cotard, âgé de 15 ans.

Mercredi, Kaps et Théret, s'étant procuré deux couteaux dans l'atelier de vannerie, frappèrent à plusieurs reprises le malheureux Cotard. Les blessures sont graves, mais non mortelles.

Messieurs les Professeurs de Musique, de Déclamation et de Danse qui n'auraient pas encore envoyé leurs noms et adresses à l'**Annuaire des Artistes dramatiques et lyriques** dont une partie très étendue est spécialement consacrée au Professorat artistique, sont priés de les faire parvenir à bref délai, 40, Faubourg Montmartre, Paris, s'ils désirent être compris dans l'édition de 1887, qui va paraître incessamment.

Librairie ***ABEL PILON***, *rue de Fleurus, 33, PARIS*

A. LE VASSEUR & Cie, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eaux-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable **CINQ FRANCS** par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE au COMPTANT.—*ENVOI FRANCO des CATALOGUES*

Théâtre de Saumur

Samedi 22 *janvier* 1887,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Du grand succès du Vaudeville

Un Conseil Judiciaire

Pièce nouvelle en 3 actes,
de MM. Jules Moinaux et Alexandre Bisson.

UN SOIR QU'IL NEIGEAIT

Pièce en 1 acte, de M. Auguste Joltrois.

Lundi 24 janvier 1887,

SYLVANA

Ou la FILLE des BOIS

Drame lyrique en 4 et 5 tableaux,
paroles françaises de MM. Métespès et Wilder,
musique de CHARLES-MARIE DE WEBER.

M. NEVEU remplira le rôle de *KRIPS*, qu'il a créé à Paris.

Distribution :

Sylvana	Mlle	Lecerf.
Hélène	Mmes	Lebac-Espiget.
Zina		Guilbert.
Krips	MM.	NEVEU.
Rodolphe		Bailly.
Le comte Albert		Nury.
Le duc Mathias		Norval.
Melchior		Mallet.
Premier seigneur		Constant.
Deuxième seigneur		Piquet.

Seigneurs, pages, rabatteurs, pauvres, bûcherons, et bûcheronnes.

Au 2e acte, BALLET : **Invitation à la valse**, de WEBER, dansé par Mlles Alexandrowa, du Théâtre Impérial de Moscou, Ricci, Giraud, Lécuyer et Troisvalets.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête**, etc., etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, *il réagit admirablement contre* **Rhume, Refroidissement, Grippe**, etc. **47** ans de succès, **41** récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

BOURSE DE PARIS

DU 21 JANVIER 1887.

Rente 3 0/0	81 »»
Rente 3 0/0 amortissable	83 80
Rente 4 1/2	104 80
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 30
Obligations du Trésor	510 »»

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

---

1 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

UN BILLET DE LOGEMENT

I

Un matin du mois de mars 1871, on frappait à la porte de la ferme de Pierre Clouzard, située sur les confins de la Brie et du Vexin français. Une jeune fille vint ouvrir, et un pantalon rouge apparut sur le seuil : un jeune soldat, pâle, harassé de fatigue, l'uniforme en lambeaux, se présentait un billet de logement à la main.

— Mère ! s'écria la jeune fille, un Français.

Et la joie parut un instant sur ses traits ; mais bientôt sa physionomie s'assombrit sous l'impression d'un sentiment douloureux. A voir ce changement subit, on devinait que le malheur avait passé dans cette maison.

Il est difficile de se figurer le bonheur des habitants des pays envahis, lorsqu'ils revirent le costume militaire français, après avoir eu, pendant six mois, la vue fatiguée du papillotage des uniformes allemands.

Ce bonheur, toutefois, était de courte durée, car l'ennemi était toujours là, attendant son argent, et les rares soldats qui traversaient les campagnes dévastées étaient des prisonniers que l'Allemagne commençait à rapatrier.

Les chemins de fer présentaient des solutions de continuité ; on avait fait sauter des ponts ; on avait coupé des lignes et l'on faisait parcourir la route à nos pauvres troupiers, épuisés par les privations d'une longue et pénible captivité. Quelquefois un préfet leur accordait une carriole pour les faire passer, en se cachant, comme des lions en cage, au milieu des bandes allemandes.

Que de maladies contractées dans les casemates humides des forteresses prussiennes, où l'on avait jeté pêle-mêle nos sympathiques compatriotes, coupables du crime d'être soldats ! Mais, bien qu'ils fussent désolés de voir le pays envahi par l'étranger, ils avaient la joie au cœur en foulant le sol aimé de la France, dont ils étaient séparés depuis si longtemps ! Et puis, ils allaient bientôt revoir leurs familles, leurs amis ; cette douce perspective les ragaillardissait un peu.

La mère Clouzard répondit à l'appel de sa fille, et, comme cette dernière, sa figure s'illumina d'une lueur fugitive, le pauvre mort qu'elles pleuraient toutes deux était revenu à sa mémoire, avec l'horrible tragédie du combat dans lequel il avait succombé. Elle s'approcha du jeune soldat qui attendait.

— Vous avez un billet de logement ? dit-elle ; entrez et soyez le bienvenu, mon ami !

— Mais, reprit la jeune fille, ne craignez-vous pas que la douleur et la folie de mon père ne se réveillent à la vue de cet uniforme ?

— C'est vrai, mon Dieu !

Et tirant quelque argent de sa poche, la mère le présenta au jeune homme :

— Tenez, mon ami, dit-elle, excusez-moi ; mais il vaut mieux que vous alliez loger à l'auberge, je vous recommanderai ; nous avions un fils... il est mort, et le père... a perdu... la raison.

Le soldat, dont le visage honnête était empreint de tristesse, allait se retirer, lorsque tout à coup une voix se fit entendre, bruyante et joyeuse tout à la fois, entremêlée de longs éclats de rire :

— Marcel ! Ah Marcel ! c'est toi ! je savais bien qu'il reviendrait ! Viens, mon fils, mon enfant ! mais viens donc m'embrasser !

La mère tressaillit ; puis elle dit tout bas en pleurant au jeune soldat :

— Allez, mon ami, appelez-le mon père et... à la grâce de Dieu ! Vous savez... il est fou, le pauvre homme... il s'imagine... il croit...

— Je comprends, fit le soldat.

Et il se précipita dans les bras du vieux paysan en pleurant, lui aussi.

II

Or, voici comment Pierre Clouzard avait été frappé de démence :

Le 5 septembre 1870, le corps du général Vinoy fut attaqué près de Reims. Trop faible pour résister à des forces trois fois supérieures, Vinoy recula glorieusement, se repliant sur Paris où il espérait trouver une résistance. Le 12, il était à Nogent ; là, il y eut un combat ou plutôt une escarmouche.

Pierre Clouzard avait son fils dans la brigade du général qui soutenait la lutte en ce moment ; sa ferme se trouvait à quelques kilomètres de Nogent, du côté opposé au champ de bataille. Aux premiers coups de fusil, Pierre eut un soubresaut comme si une balle l'eût frappé ; ignorant la présence du corps d'armée de Vinoy, il ne pouvait croire que son fils fût si près de lui ; il en eut cependant comme un pressentiment. Sans rien savoir, il dit brusquement à sa femme :

— Marcel doit être là ; il y est ; il se bat.

La mère baissa tristement les yeux, sans mot dire ; elle songeait que si Marcel n'était pas près de son village, du moins il courait d'aussi grands dangers ailleurs. Elle le voyait couché sur la terre humide ; elle se le représentait faisant le coup de feu, et ses alarmes redoublaient en entendant les détonations lointaines ; elle priait tout bas. — La prière est la ressource des malheureux, des gens qui ne peuvent prendre une part active aux événements. — Elle priait pour la France vaincue, pour son fils, mort peut-être en défendant son pays.

(*A suivre.*) O. MICHON.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSTEAUX, ALFRED.

Les créanciers du sieur Rousteaux, Alfred, ancien négociant en vins à Saint-Cyr-en-Bourg, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont informés que M. le juge-commissaire a ordonné la répartition d'un dividende de 6 0/0 aux créanciers de cette faillite ; ce dividende sera payé aux créanciers munis de leur titre d'admission, le mercredi 26 janvier 1887, à une heure du soir, par M. Bonneau, syndic de faillite, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, n° 33.

(48) *Le Greffier*, GAUTIER.

Etude de Me BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

PURGE
D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites,

Suivant exploits de BOUSQUET, huissier à Saumur, et de DELMAS, huissier à Vihiers, en date du onze janvier mil huit cent quatre vingt-sept, enregistrés,

A la requête de :

La commune de la Fosse-de-Tigné, poursuites et diligences de M. Etienne Doussain, propriétaire, demeurant au bourg de la Fosse-de-Tigné, maire de ladite commune, agissant en cette qualité en vertu de l'autorisation de M. le préfet du département de Maine-et-Loire, en date du premier mai mil huit cent quatre-vingt-six,

Pour lequel domicile est élu en l'étude de Me BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 :

1° A M. le procureur de la République près le Tribunal de première instance de Saumur ;

2° A Mme Louise Gaudicheau, épouse de M. Auguste Brouard, propriétaire, demeurant à la Petite-Roche, commune de Nueil-sous-Passavant ;

3° A M. Auguste Brouard, ci-dessus qualifié et domicilié, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse, et en tant que de besoin seulement ;

4° A Mme Caroline Hublot, veuve de M. Louis Brouard, père, propriétaire, demeurant à la Petite-Roche, commune de Nueil-sous-Passavant ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-six, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée, dûment enregistrée, d'un acte reçu par Me BREVET, notaire à Tigné, le six septembre dernier, enregistré et transcrit, contenant, en exécution d'une promesse de vente consentie par le sieur Louis Brouard, aujourd'hui décédé, vente par ses héritiers : 1° M. Auguste Brouard, propriétaire, et dame Louise Gaudicheau, son épouse de lui autorisée, demeurant à la Petite-Roche, commune de Nueil-sous-Passavant ; 2° dame Caroline Brouard, épouse assistée et autorisée de François Guyon, propriétaire, avec lequel elle demeure au Fierbois, commune du Vaudelnay-Rillé, à la commune de la Fosse-de-Tigné, ce accepté par M. Doussain, en sa qualité de maire de ladite commune et autorisé à cet effet par le préfet de Maine-et-Loire, le premier mai mil huit cent quatre-vingt-six, d'une propriété, sise au bourg de la Fosse, au lieu dit la Faucille, contiguë à la maison d'école actuelle, comprenant : 1° une maison d'habitation, composée de deux chambres à feu, grenier au-dessus, cellier derrière, un four et deux petits toits à côté ; 2° et un terrain ou cour au levant, dans lequel existe un puits ; ces immeubles forment un seul ensemble, compris à la matrice cadastrale, sous le n° 28 de la section B, pour une superficie de huit ares cinquante centiares ; ils joignent au nord la mairie et la maison d'école actuelle, appartenant à la commune de la Fosse, et le sieur Maitreau, la haie séparative d'avec ce dernier lui appartient, au levant un chemin, au midi le chemin de la Fosse à Saint-Georges et au couchant le passage donnant accès à la mairie et à la maison d'école,

Moyennant, outre les charges, le prix principal de trois mille cinq cents francs, payable après l'accomplissement des formalités hypothécaires, avec intérêt à cinq pour cent à partir du jour de l'acte ;

Avec déclaration que la présente notification leur était faite conformément à l'art. 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont il s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés, entre les mains de la commune de la Fosse de Tigné de toute hypothèque de cette nature ;

Et, en outre, avec déclaration à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires des immeubles sus-désignés sont, indépendamment des vendeurs :

1° M. Louis Brouard, leur père, décédé en son domicile, à la Petite-Roche, commune de Nueil-sous-Passavant ;

2° Mme Jeanne Brouard, épouse de M. Martin-René Taupier, propriétaire, demeurant à la Ronde, commune de Saint-Georges-Châtelaison, aujourd'hui décédés ;

3° M. Pierre Brouard et dame Jeanne Bonvalet, son épouse, décédés à la Fosse-de-Tigné, il y a plus de trente ans ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légale, n'étant pas connu de la requérante, elle ferait publier les notifications dont il s'agit dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

BEAUREPAIRE.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887,
GRANDE MAISON
Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (50)

Etude de Me AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blancler).

A VENDRE
A L'AMIABLE :

1. — UNE MAISON, avec servitudes, cour, jardin et vigne attenant de 17 ares 36 centiares, situées à Saumur, route de Varrains.

2. — UNE AUTRE MAISON, avec cour, jardin et vigne de 17 ares 36 centiares, joignant la précédente.

3. — UNE VIGNE de 10 ares 14 centiares, située à Saumur, dans la Prée.

4. — UN PRÉ de 33 ares 60 centiares, situé à Saumur, rue de Bordeaux.

5. — UNE MAISON avec cour et jardin, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 17.

6. — DOUZE CAVES ou caveaux, situées sous l'article précédent, desservies par une seule courdoire.

Jouissance de suite.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour traiter, à M. TAVEAU, géomètre-expert à Bagneux.

Etude de Me LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE
à l'amiable,

1ent. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé ;

JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y attenant, d'une contenance d'environ un hectare ;

2ent. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr.

Revenu justifié : 450 fr.

S'adresser à Me LECOMPTE, notaire à Brézé. (841)

A CÉDER
DE SUITE
LA BRASSERIE DE STRASBOURG
Située rue Beaurepaire, 3.

S'adresser, pour traiter, à M. Ludovic PROUST, 43, rue Dacier. (31)

AU
PALAIS DES MARCHANDS
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — *Rue du Petit-Prêtre*, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.

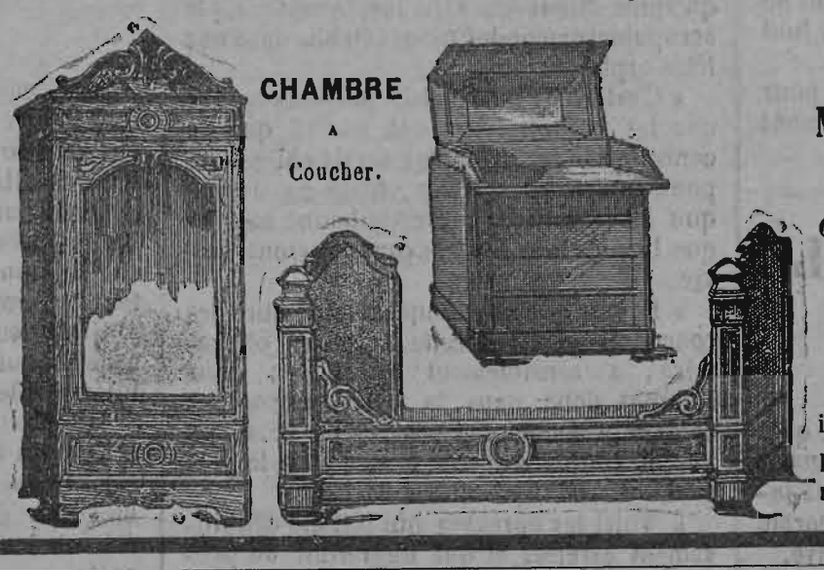

CHAMBRE A Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures
Literie — Sièges — Tentures
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

Étude de Me PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Aux enchères publiques.

Le MARDI 25 JANVIER 1887, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue de la Comédie, n° 23, ancienne maison Picherit et Voisin, au 1er étage.

Il sera vendu :

Une belle salle à manger en chêne sculpté, un ameublement de salon, garni en étoffe fantaisie, bois de lits, commodes, tables de nuit et autres, chaises, glaces, pendules, tables de café en marbre avec pieds en fonte ;

Couettes, matelas, traversins, oreillers, couvre-pieds, couvertures, rideaux de lit et de croisée ;

Une grande quantité de linge, comprenant draps, nappes, serviettes, essuie-mains, taies d'oreiller, torchons, tabliers, batterie de cuisine en cuivre, vaisselle, verrerie et un grand nombre d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE
Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à **70, 80** et **100** francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à **80** francs ;

Vin rouge supérieur à **100** francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à **120** francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

AVIS
AUX
Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'**Onguent Souverain** de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,
SAUMUR.

On trouve en la même maison :

Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ;

Encaustique pour parquets et le *Chromo* extra siccatif pour carrelage ;

Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de **comptable.**

EN VENTE
ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE
(*Arrondissement de Saumur*)
P. GODET
Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez Mme veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE
SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. **L'Injection Peyrard** est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'**Injection Peyrard** sur, 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de Mr Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18 LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.